

Dampierre sur Linotte Activités Thématiques Mars-Avril 2020



Les Activités Thématiques se déroulent de 16h10 à 17h40 tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Il est proposé une activité différente chaque jour. Les inscriptions se font par période, de vacances à vacances. Les Activités Thématiques comprennent la prise d'un goûter commun et 1h30 de frais de garde

Activités thématiques du 9 mars au 17 avril 2020			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Les joies de la peinture Pour les enfants de le PS au CP	Les petits reporters continuent leurs recherches	Peinture tous supports Pour les enfants du CE1 au CM2	Jeux Collectifs Jeux de société, sportifs (si le temps le permet) ... Les enfants du périscolaire libre pourront y être associés

QF	QF 0 0 < QF < 850	QF 1 851 < QF < 1400	QF 2 QF > 1400
Tarif pour 1h30	2.10 €	2.25 €	2.40 €
Tarif goûter	0.25 €	0.25 €	0.25 €

Activités Thématiques DAMPIERRE (à redonner avant le 21 février 2020 au périscolaire)

NOM et Prénom de l'enfant : _____ Classe : _____

NOM et Prénom de l'enfant : _____ Classe : _____

NOM et Prénom de l'enfant : _____ Classe : _____

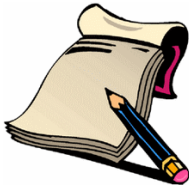
Tél. des parents: _____

Cochez les cases correspondantes aux jours d'inscription souhaités en fonction de la tranche d'âge de votre enfant

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
PS-MS GS-CP				
CE1-CE2 CM1-CM2				

Date et signature des parents :

**Merci de préciser
l'atelier choisi
par votre enfant !**



Renseignements auprès de Mélanie VULCAIN et Michelle JACQUINOT :
au bureau du périscolaire de Dampierre sur Linotte
ou par téléphone au 03.84.68.64.88
ou par mail periscolaire.dampierre@ccpmc.fr

Documents nécessaires :

Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA
Documents d'inscription dûment remplis
(à retirer au bureau du périscolaire)

L'ensemble des renseignements relatifs au fonctionnement de l'accueil périscolaire et extrascolaire figurent dans le règlement intérieur qui vous a été remis lors de votre demande d'inscription. Les services de la Communauté de communes restent à votre disposition pour toute demande de renseignement.

En l'absence de transmission de l'ensemble des pièces du dossier d'inscription dans les délais indiqués, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte par les services périscolaires

Pour toute inscription, la parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.